

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 10 mars 2021**

Sont présents à l'ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Denis HOMMEL, Maire,

Conseillers présents : Mmes et MM. Doris GOETZ, Nicolas FORTMANN, Anne CRIQUI, Philippe BROLY, Sandra STRASSER, Adjointes au Maire

Mmes et MM. Bernard STURNI, Raymond FRIEDMANN, Paulette SCHIFF, Patrick KAUFFMANN, Françoise ADLER, Gaëlle NOE, Alexandre WAHNERT, Agnès TAUBENNEST, Thierry FOHRER, Julien HAGUENAUER, Nicolas ESCHBACH, Conseillers municipaux

Absents ayant donné procuration : Lucienne SCHAUBURG-ZWINGER à Françoise ADLER

Absents excusés : Cathy SCHOTT

Absents non excusés : Néant

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que : « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Le Conseil Municipal, DESIGNNE à l'unanimité Raymond FRIEDMANN comme secrétaire de séance.

Informations :

Proxi :

Une réunion a eu lieu à la demande de Carrefour. Carrefour souhaite vendre au prix de 240 000 €. Le domaine a estimé le bien à 205 000 € et la commune a fait une proposition à 150 000 €. Les discussions autour du prix sont possibles. Des travaux sont à prévoir par le propriétaire. Une nouvelle rencontre est prévue d'ici 3-4 semaines. Carrefour est intéressé pour traiter avec un boucher-charcutier et pour remettre La Poste.

Parc enfants :

La collectivité européenne d'Alsace pourrait subventionner à 50% pour refaire le sol et acheter un agrès.

Fibre :

Le début des travaux est prévu pour le milieu de l'année 2021.

Passerelle piétonne-cyclable :

Une demande a été faite au maître d'œuvre de matérialiser une alternative.

POINT 01 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2021

Vu le procès-verbal du 28 janvier 2021,

Le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité le procès-verbal.

POINT 02 : Commune – Compte administratif 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 juin 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020, ainsi que les décisions modificatives du 16 octobre 2020 et du 10 décembre 2020,

Vu l'exposé du Maire sur l'exécution du budget de l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Nicolas FORTMANN, deuxième adjoint au Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité et en l'absence de Denis HOMMEL qui a quitté la salle,

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
	Réalisé	Réalisé
Dépenses	1 223 238,12 €	1 279 074,17 €
Recettes	1 322 871,42 €	1 357 587,28 €
Reprise des résultats antérieurs	364 418,64 €	- 67 438,24 €
Part affectée à l'investissement	364 418,64 €	
Résultat ou solde	99 633,30 €	11 074,87 €

Section de Fonctionnement et d'Investissement	Réalisé
Dépenses totales	2 502 312,29 €
Recettes totales	2 680 458,70 €
Reprise des résultats antérieurs	296 980,40 €
Part affectée à l'investissement	364 418,64 €
Résultat ou solde	110 708,17 €

POINT 03 : Commune – Compte de gestion 2020

Le compte de gestion du budget principal présenté par M. Noël LUDWIG, Trésorier, retrace l'ensemble des opérations effectuées durant l'exercice 2020. Au regard de la concordance du compte de gestion avec le compte administratif, Monsieur le Maire propose donc d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget 2020.

Le Conseil Municipal,

Vu le compte de gestion établi par le Trésorier M. Noël LUDWIG, au titre de l'exercice comptable 2020,

Vu le budget primitif et les décisions modificatives adoptées durant l'exercice,
à l'unanimité,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire,
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,
- **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier M. Noël LUDWIG, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT 04 : Affectation du résultat 2020

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats constatés lors du vote du compte administratif 2020 et l'invite à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

CONSTATANT que le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement : excédent de clôture :	99 633,30 €
Section d'investissement : excédent de clôture :	11 074,87 €

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de 99 633,30 € à la section d'investissement – ligne budgétaire 1068,
- **DECIDE** de reporter le résultat créditeur d'investissement de 11 074,87 € à la ligne budgétaire 001,
- **DECIDE** de reprendre en totalité les résultats de l'exercice 2020 dès le budget primitif 2021.

POINT 05 : Lotissement « Bruckmatt » – Compte administratif 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 juin 2020 approuvant le budget annexe du lotissement « BRUCKMATT » de l'exercice 2020,

Vu l'exposé du Maire sur l'exécution du budget de l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Doris GOETZ, première Adjointe au Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité et en l'absence de Denis HOMMEL qui a quitté la salle,

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du lotissement Bruckmatt, arrêté comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
	Réalisé	Réalisé
Dépenses	3 107,60 €	0,00 €
Recettes	91 280,22 €	0,00 €
Reprise des résultats antérieurs	80 305,52 €	0,00 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €	0,00 €
Résultat ou solde	168 478,14 €	0,00 €

Section de Fonctionnement et d'Investissement	Réalisé
Dépenses totales	3 107,60 €
Recettes totales	91 280,22 €
Reprise des résultats antérieurs	80 305,52 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat ou solde	168 478,14 €

POINT 06 : Lotissement « Bruckmatt » – Compte de gestion 2020

Le compte de gestion du lotissement « BRUCKMATT » présenté par M. Noël LUDWIG, Trésorier, retrace l'ensemble des opérations effectuées durant l'exercice 2020. Au vu de la concordance du compte de gestion avec le compte administratif, Monsieur le Maire propose d'approuver sans observations ni réserves le compte de gestion de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal,

Vu le compte de gestion établi par M. Noël LUDWIG, Trésorier, au titre de l'exercice comptable 2020,

Vu le budget primitif adopté pour l'exercice,

à l'unanimité,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,
- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe du lotissement « BRUCKMATT » dressé pour l'exercice 2020 par M. Noël LUDWIG, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

POINT 07 : Commune – Budget principal 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'exercice 2021, tel qu'il a été discuté en commission des finances en date du 05 mars 2021. Il fait d'abord une analyse des recettes et des dépenses de fonctionnement. Compte-tenu de la baisse des dotations de l'Etat et de la baisse des redevances, des économies importantes doivent être réalisés, notamment au niveau des frais de fonctionnement.

Puis il fait une évaluation des dépenses liées aux emprunts en cours et aux investissements axés essentiellement sur la réalisation des projets actuels et des projets à venir, à savoir :

- La construction d'une école maternelle avec un périscolaire dédié, démolition de l'école actuelle et mise en place d'une école provisoire,
- L'opération de rénovation de voirie de la rue des Roses, de l'Impasse de la Redoute et de la rue Bruckmatt,
- La voirie de la rue des Romains/Pêcheurs/Couvent et Sainte-Brigide,
- La réalisation d'une passerelle piétonne-cyclable sur le Muehlrhein
- Diverses acquisitions de matériels

Ensuite, le Maire fait état des recettes attendues, notamment au titre des subventions des principaux travaux ainsi que de la cession d'actifs.

Le lotissement « BRUCKMATT » fait l'objet de budget annexe.

Le Conseil Municipal,

- après avoir étudié le document budgétaire pour l'exercice 2021, article par article, ainsi que le détail des subventions à verser,
- vu l'avis de la commission municipale des finances réunie le 05 mars 2021,
- vu l'état des restes à réaliser,
- vu le résultat de l'exercice 2020,

DECIDE à l'unanimité :

- de reprendre par anticipation au budget primitif 2021 les restes à réaliser, notamment en dépenses d'investissement ainsi que les résultats antérieurs et nouveaux,
- d'approuver le budget 2021 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 346 211,91 €
Excédent dégagé au profit de la section d'investissement :	43 598,09 €
TOTAL	1 389 810,00 €
 Recettes :	 1 389 810,00 €
TOTAL	1 389 810,00 €

Section d'investissement :

Dépenses nouvelles :	1 144 964,57 €
Restes à réaliser :	618 604,36 €
TOTAL	1 763 568,93 €

Recettes nouvelles :	1 609 262,67 €
Excédent de fonctionnement affecté :	99 633,30 €
Excédent global d'investissement 2020 :	11 074,87 €
Virement section fonctionnement :	43 598,09 €
TOTAL	1 763 568,93 €

<u>BALANCE GENERALE :</u>	3 153 378,93 €
----------------------------------	-----------------------

POINT 08 : Taux d'imposition des taxes locales directes

Par délibération du 27 mars 2019, le Conseil Municipal avait fixé le taux d'impôts de la taxe d'habitation à 7,72 %.

Par délibération du 12 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 7,02%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 33,59%

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de la commune est de 20,19% (soit le taux communal de 2020 : 7,02% + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) (7,02% + 13,17%),

De varier les taux d'imposition en 2021 en les portant à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 21,40%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 35,61%

Vu l'exposé du maire sur les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des deux grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après les lois et circulaire,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année,
- la baisse des dotations versées par l'Etat à la commune
- la nécessaire solidarité de la commune vis-à-vis de ses citoyens,
- l'évolution des charges et des taxes transférées à la Communauté de Communes du Pays Rhéna,

Après avis favorable de la commission des finances en date du 05 mars 2021,

Après en avoir délibéré, sur proposition du Maire et à l'unanimité,

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,40 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,61 %

POINT 09 : Lotissement « Bruckmatt » – Budget annexe 2021

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le budget annexe 2021 du lotissement « BRUCKMATT ».

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver le budget 2021 du lotissement « BRUCKMATT » qui se résume comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses :	168 488,14 €
Total dépenses :	168 488,14 €
Excédent antérieur reporté :	168 478,14 €
Recettes :	10,00 €
Total recettes :	168 488,14 €

POINT 10 : Personnel communal – Recrutement d'un agent contractuel pour les services techniques

Afin de compléter l'équipe du service technique Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager un agent.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **DECIDE** de lancer la procédure pour le recrutement d'un agent contractuel,
- **CHARGE** le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent.

POINT 11 : Personnel communal – Création d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité,

- la création d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet, à raison de 2 heures 30 minutes par semaine, en qualité de non titulaire, à compter du 1^{er} avril 2021.

Les attributions consisteront à effectuer la distribution de publications dans la commune.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 354, indice majoré : 330.

Le contrat d'engagement se fera sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement saisonnier d'activité pour une durée de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

POINT 12 : Vente d'un terrain rue des Hirondelles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Claude MAYER et Mme Lucienne MAYER, d'une part, et Madame BERNHARD, d'autre part, sont intéressés par l'acquisition d'une partie du terrain cadastré section C n°1493. Le terrain serait divisé en deux parties égales sur la longueur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par 17 voix pour et 1 abstention :

- **DONNE** un avis favorable à la vente du terrain,
- **ESTIME** que le prix du terrain devrait se situer à 9 000€ de l'are,
- **DEMANDE** au Maire de faire une proposition de vente du terrain à Monsieur Claude MAYER et Madame Lucienne MAYER domiciliés 13 rue des Hirondelles à Offendorf et à Madame BERNHARD domicilié 11 rue des Hirondelles à Offendorf au prix de 9 000 € l'are. En cas d'accord, l'arpentage du terrain sera à la charge des acquéreurs.

POINT 13 : Vente d'un terrain rue du Général de Gaulle

Par délibération du 13 octobre 2017, le Conseil Municipal avait donné un avis favorable à la vente d'une partie du terrain cadastré section C parcelle n°2020, estimé que le prix du terrain devrait se situer à 9 000 € l'are et demandé au Maire de faire une proposition de vente du terrain à Monsieur SPETER.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, si en 2017 Monsieur SPETER n'était plus intéressé, aujourd'hui il est à nouveau intéressé par l'acquisition d'une partie du terrain cadastré section C parcelle n°2020.

Ce terrain, autrefois destiné à un passage pour que les Sapeurs-pompiers puissent accéder à la rivière, est situé dans la zone constructible UC4 selon le plan local d'urbanisme intercommunal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par 17 voix pour et 1 abstention :

- **DONNE** un avis favorable à la vente du terrain,
- **ESTIME** que le prix du terrain devrait se situer à 9 000€ de l'are,
- **DEMANDE** au Maire de faire une proposition de vente du terrain à Monsieur et Madame Jacky SPETER domicilié 1 rue du Général de Gaulle à Offendorf au prix de 9 000 € de l'are. En cas d'accord, l'arpentage du terrain sera à la charge des acquéreurs.

POINT 14 : Acquisition d'un terrain

Monsieur Raymond SCHOTTER, domicilié 3 route du Rhin 67850 OFFENDORF, propose de vendre à la commune un terrain dont il est propriétaire. Il s'agit de la parcelle située en zone N cadastrée section D n°974 d'une contenance de 2,98 ares.

Il est proposé de l'acquérir au prix de 1 700 € l'are.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle située section D n°974, d'une superficie de 2,98 ares appartenant à Monsieur Raymond SCHOTTER, au prix de 1 700 € l'are soit un montant de 5 066,00 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte authentique à intervenir,
- **DIT** que cet acte sera établi en l'étude de Maître Valérie BIRY, notaire à WEYERSHEIM.

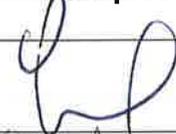
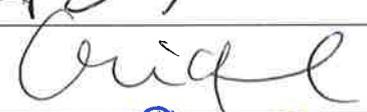
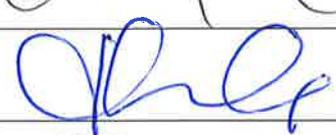
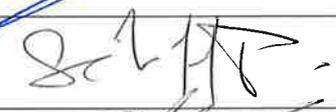
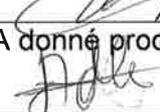
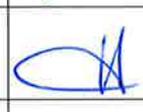
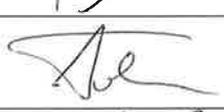
POINT 15 : Désignation d'un correspondant défense

Compte-tenu du renouvellement des conseils municipaux, le Ministère de la Défense sollicite la commune pour la désignation du correspondant « défense » dont le rôle est de veiller à la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Philippe BROLY, Adjoint au Maire, comme correspondant local « défense » à titre de relais d'information sur les questions de défense auprès du Conseil Municipal et des concitoyens.

Suivent les signatures du procès-verbal par les membres présents :

Denis HOMMEL	
Doris GOETZ	
Nicolas FORTMANN	
Anne CRIQUI	
Philippe BROLY	
Sandra STRASSER	
Bernard STURNI	
Raymond FRIEDMANN	
Paulette SCHIFF	
Patrick KAUFFMANN	
Lucienne SCHAUBENBURG-ZWINGER	A donné procuration à Françoise ADLER 
Cathy SCHOTT	Absente excusée
Françoise ADLER	
Gaëlle NOE	
Alexandre WAHNERT	
Agnès TAUBENNEST	
Thierry FOHRER	
Julien HAGUENAUER	
Nicolas ESCHBACH	